



Objet : Tarifs des locations

Délibération du Conseil d'administration du 10 décembre 2014

Affichée au siège de la Régie le 11 décembre 2014

Et transmise au représentant de l'Etat le 11 décembre 2014

Reçue par le représentant de l'Etat, le

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1^{er}) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2012-036 du 21 juin 2012 relative à la fixation des tarifs de location des salles de l'EIVP ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1er : La grille des tarifs de mise à disposition des moyens de l'EIVP est complétée comme suit :

- Présence d'un agent de sécurité incendie en-dehors des heures d'ouvertures normales de l'Ecole (par agent, toute heure commencée est due) : 32 €

Article 2 : Suite aux modifications apportées par la présente délibération, la grille des tarifs de mise à disposition des moyens de l'EIVP est la suivante :

<i>Moyen mis à disposition</i>	<i>Prix par journée ou unité €HT</i>	<i>Prix par demi journée €HT</i>
Amphi 186 places avec régie, avec une carte d'accès par participant + 5 cartes organisation	1 350	650
Amphi 156 places avec régie, avec une carte d'accès par participant + 5 cartes organisation	1 100	630
Amphi 150 places, avec une carte d'accès par participant + 5 cartes organisation	1 050	600
Salle modulaire 110 places, avec une carte d'accès par participant + 5 cartes organisation	1 050	525
Salle modulaire 110 places avec opérations de	1 150	600

décloisonnement/cloisonnement durant la manifestation		
Salle de 40 à 70 places, avec une carte d'accès par participant + 5 cartes organisation	840	480
Mise à disposition du plateau ENTRESOL du bâtiment A, 2 amphis et leurs régies et 1 salle de cours, 350 cartes d'accès + 8 cartes organisation	3 000	1 900
Mise à disposition d'un plateau du bâtiment B (R+1 ou RC ou Entresol), 3 salles modulaires, une salle de 32 places, sanitaires, 110 cartes d'accès + 5 cartes organisation	1 800	950
Mise à disposition de l'entresol (2 amphis et leurs régies, deux salles de cours, trois salles modulables), 400 cartes d'accès et 10 cartes organisation	4 500	2 450
Salle de cours de plus de 20 personnes, avec une carte d'accès par participant + 3 cartes organisation	525	315
Salle de cours de moins de 20 personnes + avec une carte d'accès par participant + 5 cartes organisation	420	210
Mise à disposition de la cafétéria et de l'office attenant (incluant nettoyage des locaux après usage)	600	350
Extension avec salle de réception mitoyenne, supplément	100	70
Salle informatique équipée, par machine utilisée	40	25
Mise à disposition de matériels informatiques (ordinateur portable, connectique), par machine, conformation du matériel, par poste de travail	50	30
Mise à disposition de matériels informatiques (imprimante, scanner), par machine	50	30
Mise à disposition de projecteur vidéo/informatique en supplément des matériels dans les salles prééquipées ou dans les salles non équipées	100	55
Mise à disposition d'autres moyens audio-visuels (projecteur de diapositives, combi TV, rétroprojecteur,...)	40	25
<i>Action</i>	<i>Tarif unitaire ou horaire en €HT</i>	
Accès au réseau Wi Fi forfait à la journée, un poste donnant droit à code d'accès et mot de passe sécurisés haut débit	10,-	
Accès au réseau Wi Fi forfait à la journée de un à 20 postes donnant droit à code d'accès et mot de passe sécurisés haut débit	20,-	
Administration, enseignants-chercheurs, élèves et stagiaires dans le cadre des formations organisées par l'Ecole et invités ou membre de la ComUE Université Paris-Est	Dispensés de droits	
Accès au réseau Wi Fi forfait à la semaine	30,-	

donnant droit à code d'accès et mot de passe sécurisés haut débit (validité de 6 jours, un poste), forfait		
Accès au réseau Wi Fi forfait à la semaine donnant droit à code d'accès et mot de passe sécurisés haut débit (validité de 6 jours, de 1 à 20 postes) , forfait	80,-	
Accès au réseau Wi Fi forfait à la semaine donnant droit à code d'accès et mot de passe sécurisés haut débit (validité de 6 jours, 21 à 100 postes), forfait	200,-	
Mise à disposition d'un agent de sécurité (en-dehors des horaires d'ouverture habituels de l'établissement), par heure, toute heure commencée est due	32	
Mise à disposition d'un technicien régie, par heure, toute heure commencée est due	28	
Mise à disposition d'un agent d'entretien (ménage après prestation), par heure, toute heure commencée est due	25	
Mise à disposition de moyens de reprographie ou d'impression, la page, prix unitaire (de 001 à 20 pages) N&B (fichiers fournis par le demandeur)	0,045	
Reprographie ou d'impression, la page, prix unitaire (plus de 20 pages jusqu'à 100 pages) N&B (fichiers fournis par le demandeur)	0,050	
Mise à disposition de moyens de reprographie ou d'impression, la page, prix unitaire (de 001 à 20 pages) couleur, fichier fourni par le demandeur	0,070	
Mise à disposition de moyens reprographie ou d'impression, la page, prix unitaire (plus de 20 pages jusqu'à 100 pages) couleur, fichier fourni par le demandeur	0,045	
Droits de reprographie dans le cadre de l'accessibilité de documents administratifs, tarif unité réalisé sur demande de l'utilisateur par l'administration	Même tarifs que les documents N&B ou couleur moins de 20 ex.	
Mise à disposition de cartes d'accès supplémentaires au centre Rébeval, en sus des cartes prévues avec les locations de salles ; ces cartes donnent accès aux services du centre et peuvent être chargées en droits de reprographie ; par carte, minimum perçu pour 15 cartes	0,20	
Recharge de carte de tirage de reprographie ou d'impression ou de carte d'étudiant de l'EIVP ou d'une école partenaire (ou du PRES Paris Est), forfait de 1000 unités avec débit à l'opération d'une unité par page A4 N&B, de deux unités par page A4 couleur ou A3 N&B, trois unités pour une page A3 couleur	30,-	
Charge ou recharge de carte d'accès en droits de tirage de reprographie ou d'impression, forfait de	30,-	

500 unités avec débit à l'opération d'une unité par page A4 N&B, de deux unités par page A4 couleur ou A3 N&B, trois unités pour une page A3 couleur, par carte		
Mise à disposition d'une salle prééquipée de visioconférence incluant la mise à disposition de la salle 503, d'un technicien, l'amortissement des matériels ; par heure (toute heure commencée est due)	55,-	
Facturation de liaison de télécommunication dans le cadre d'une visioconférence, par heure, France métropolitaine	7,32	
Facturation de liaison de télécommunication dans le cadre d'une visioconférence, par heure, France, départements de Guadeloupe - Martinique - Réunion	24,12	
Facturation de liaison de télécommunication dans le cadre d'une visioconférence, par heure, Europe,	11,-	
Facturation de liaison de télécommunication dans le cadre d'une visioconférence, par heure, Amérique du Nord : France, département de St Pierre et Miquelon, Canada, Etats-Unis :	11,50	
Facturation de liaison de télécommunication dans le cadre d'une visioconférence, par heure, Amérique du Sud	57,-	
Facturation de liaison de télécommunication dans le cadre d'une visioconférence, par heure, Australie, Japon, Maroc	33,-	
Facturation de liaison de télécommunication dans le cadre d'une visioconférence, par heure, Chine :	75,-	
Facturation de liaison de télécommunication dans le cadre d'une visioconférence, par heure, Inde :	97,-	
Facturation de liaison de télécommunication dans le cadre d'une visioconférence, par heure, Maroc (sauf échange dans le cadre du partenariat EHTP)	38,40	
Enregistrement et fourniture de cédérom lors d'une visioconférence, par cédérom livré	10	

Les valeurs des tarifs de mise à disposition de prestations indiqués ci-dessus bénéficient d'une remise de 20 % non cumulable :

- dans le cadre du montage d'une opération de formation continue,
- dans le cas d'une action engagée avec une association étudiante,
- pour une action d'une durée supérieure à deux journées.

Il est également accordé sur l'ensemble des prestations une réduction de 20 %, non cumulable, hors action de formation, de recherche ou de promotion commune avec l'EIVP impliquant la mise à disposition gratuite des locaux :

- aux collectivités locales et leurs EPCI membres du syndicat PARIS METROPOLE,
- à l'Ecole des Ponts ParisTech et aux membres de la ComUE Université Paris-Est.

Article 3 : La gratuité, totale ou limitée à la mise à disposition des espaces, peut être accordée aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Article 4 : Les recettes seront constatées sur le budget de fonctionnement des exercices 2014 et suivants.